



Hélène de GAILLANDE
55 rue Emile Guichenné
64000 PAU

<https://www.coursetformationspau.fr/>
06.88.48.14.15
SIRET : 82108775600028

Charte d'engagement réciproque client-professeur particulier

Dernière modification le 10 avril 2026

1. Engagement pédagogique

Le client est acteur de sa progression et s'engage à s'impliquer dans le travail proposé.

Le professeur s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques les plus adaptés au profil et aux objectifs du client, sans obligation de résultat mais avec une exigence de qualité et de suivi.

Des exercices peuvent être proposés entre les séances afin de favoriser une progression régulière et une meilleure autonomie.

2. Fonctionnement des formules

- **Cours à l'unité**

Les séances sont à régler **à l'avance** afin de garantir le créneau.

Ce format ne comprend pas de suivi approfondi entre les séances.

- **Forfaits (heures prépayées)**

Les forfaits sont réglés à l'avance et engagent le client sur un volume d'heures.

Les heures sont à utiliser dans une logique de continuité pédagogique.

Toute heure non utilisée reste due sauf décision exceptionnelle du professeur.

En cas d'empêchement sur une longue durée du professeur, ce dernier remboursera les heures du forfait qui n'ont pas pu être consommées.

- **Accompagnement pédagogique (mensuel)**

Comprend un cours hebdomadaire ainsi qu'un suivi entre les séances (exercices, corrections, échanges).

Ce format vise une progression plus rapide et une autonomie de l'élève.

Les modalités (fréquence, corrections, échanges) sont définies en amont et doivent être respectées.

3. Annulations et organisation

Toute annulation à l'initiative du client doit être signalée **au moins 48h à l'avance**.

Toute séance annulée à moins de 48h est **due dans son intégralité**, quel que soit le motif.

Les annulations peuvent être effectuées par SMS ou appel mais la règle reste identique dans tous les cas.

Le professeur se réserve la possibilité de proposer un report à titre exceptionnel sans que cela constitue une obligation.

En cas d'empêchement exceptionnel du professeur (maladie, contrainte personnelle ou professionnelle), ce dernier s'engage à prévenir le client **dans les meilleurs délais**.

La séance sera alors reportée à une date convenue entre les deux parties.

Si aucun report n'est possible, la séance **ne sera pas facturée ou sera déduite du forfait en cours**.

Ces situations restent exceptionnelles et ne remettent pas en cause la continuité du suivi pédagogique.

4. Ponctualité

Le client s'engage à être ponctuel.

Tout retard supérieur à 15 minutes peut entraîner :

- soit une réduction du temps de séance
- soit l'annulation du cours, celui-ci restant dû.

5. Paiement

Les séances à l'unité et les forfaits sont réglés **à l'avance**.

En cas de non-paiement, le professeur se réserve le droit de suspendre immédiatement les cours.

6. Cadre et respect du suivi

Le professeur se réserve le droit :

- d'interrompre un cours si les conditions de travail ne sont pas réunies
- de mettre fin au suivi en cas de non-respect répété des engagements (absences, annulations fréquentes, manque d'implication).

7. Engagement du professeur

Le professeur s'engage à :

respecter la confidentialité des échanges

assurer un suivi sérieux et adapté

proposer un cadre de travail clair et structurant

8. Acceptation de la charte

La présente charte peut être ajustée si nécessaire, tout en conservant son orientation générale.

La prise de rendez-vous et/ou la signature de ce document vaut acceptation pleine et entière des conditions ci-dessus.

La présente charte a été rédigée par Hélène de GAILLANDE, votre professeur particulier.

J'engage ainsi mon intégrité et mon honneur. Je reste à votre disposition pour en discuter et vous communiquer des informations complémentaires en cas de besoin.

-Cette charte peut éventuellement être ajustée ou modifiée, en conservant son orientation actuelle. La date de modification est affichée en haut de la page.

-En prenant rendez-vous, je vous ferai lire la présente charte et vous la ferai signer : votre signature vaut acceptation la présente charte. Je vous demande de bien vouloir m'en retourner un exemplaire signé lors de votre premier rendez-vous. En cas d'oubli, j'ai à disposition des exemplaires papier.

Date :

NOM et Prénom du client :

Signature du client : (Précédée de la mention "Lu et approuvé")